

# DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



## ÇA BOUGE AU DISTRICT DE L'YONNE !

### Partenaires

AUXERRE  
SPORTS

LA BRASSERIE  
BBY  
DES BORDS DE L'YONNE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE  
ET DE LA  
PROTECTION DES POPULATIONS



Des vacances scolaires au rythme de la formation et du football... Nos techniciens et membres de la commission technique ont parcouru le département et ses alentours pour des journées de C.P.D, Detections et Formations....

Pages 5 & 6

### Partenaires



CHAMPAGNE  
BOURGOGNE  
BANQUE ET ASSURANCES



« Le District, c'est  
VOUS ! »

### Sommaire

Informations	Pages 1 à 4
Actualités	Pages 5 à 8
Procès-Verbaux	Pages 9 à 25



Votre **Guide de Formation** est enfin disponible ! Vous retrouverez de nombreuses renseignements utiles sur les formations Educateurs - Entraîneurs - Dirigeants et Arbitres pilotées par l'IR2F, en collaboration avec les Districts.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL



**Le District de l'Yonne de Football organise une son Assemblée Générale financière au Conseil Départemental à Auxerre (16 Boulevard de la Marne) le samedi 9 novembre.**

L'émargement des clubs ouvrira à partir de 9h00, tandis que l'Assemblée débutera à 9h30, avec un programme jusqu'aux alentours de 12h.

### ORDRE DU JOUR

#### 09h00

- Accueil et vérification des pouvoirs

#### 09h30

- Quorum et ouverture de l'assemblée générale
- Adoption du PV de l'assemblée générale du 29 juin 2019 à Fleury-la-Vallée
- Présentation et adoption du bilan financier de la saison 2018-2019
- Communications et récompenses

#### 11h45

- Clôture de l'assemblée générale
- Verre de l'amitié

**La présence des clubs est obligatoire.**

# TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN DU FONDATION DU FOOTBALL



Nous sommes heureux de vous annoncer le lancement de la 12<sup>e</sup> édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football ». Cet appel à candidatures est ouvert à l'ensemble des clubs de football amateur et a pour objectifs de détecter, valoriser et promouvoir les actions citoyennes qui sont mises en place.

Vous trouverez ci-après le lien de redirection pour accéder au formulaire d'inscription aux Trophées (toute communication pouvant être redirigée vers ce lien) :

<https://www.fondationdufootball.com/principales-operations/formulaire-dinscription-aux-trophees-philippe-seguin>

**Guillaume NASLIN** – Délégué Général  
[guillaume.naslin@fondationdufootball.com](mailto:guillaume.naslin@fondationdufootball.com)

01 44 31 74 67

**Florence BALLET** - Directrice de projet  
[florence.ballet@fondationdufootball.com](mailto:florence.ballet@fondationdufootball.com)

01 44 31 74 56

## CALENDRIER MODULES DE FORMATION Saison 2019-2020

Formations	Dép	Lieu	Dates et horaires	Volume Horaire
<b>FORMATIONS MODULAIRES</b>				
MODULE U7	89	PARON	Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U7	89	CHAMPSUR YONNE	Samedi 07 Mars 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U9	89	APPOIGNY	Samedi 19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U11	89	MIGENNES	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	JOIGNY	Samedi 19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	AVALLON	Samedi 29 Février et Samedi 07 Mars (8h30-18h30)	16H
MODULE U15	89	PARON	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U18	89	SENS	Lundi 11 Novembre et Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE SENIORS	89	CHAMPS SUR YONNE	Samedi 15 et Samedi 22 Février 2020 (8h30-18h30)	16H
<b>CERTIFICATS FEDERAUX</b>				
<b>CERTIFICAT FEDERAL DE FOOTBALL 1</b>				
CFF1	89	APPOIGNY	Du Lundi 27 au Jeudi 30 avril 2020 (8h30-18h30)	32H
<b>CERTIFICAT FEDERAL DE FOOTBALL 4</b>				
PROJET ASSOCIATIF	89	AUXERRE	Vendredi 20 et Samedi 21 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30-18h30)	16H
PROJET SPORTIF EDUCATIF	89	AUXERRE	Vendredi 24 et Samedi 25 Janvier 2020 (13h -21h et 8h30-18h30)	16H
<b>MODULES SPECIFIQUES</b>				
GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	89	AUXERRE	Vendredi 06 et Samedi 07 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30-18h30)	16H
GARDIEN DE BUT PERFECTIONNEMENT	21	DIJON	Vendredi 10 et Samedi 11 Avril 2020 (8h30-18h30)	16H
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	89			16H
MODULE ANIMATRICE	89	APPOIGNY	Samedi 16 Mai 2020 (8h30-18h30)	8H
<b>CERTIFICATIONS</b>				
CERTIFICATION 1-2-3-4	88	AUXERRE	Samedi 14 Décembre 2019 (8h30 - 19h)	8H
CERTIFICATION 1-2-3-4	89	AUXERRE	Mercredi 15 Avril 2020 (8h30 - 19h)	8H



## L'AACS CHENY FOOTBALL ORGANISE UN ATELIER **FOOT PETANQUE**

**Les mardi 05/11, 19/11 et 3/12 2019**



**À partir de 14h00**



Vous aimez la pétanque? Vous aimez le football?

Venez essayer le foot pétanque afin de concilier vos 2 passions !



Activité ludique, le football pétanque allie le plaisir de jouer, la convivialité et des bonnes rigolades entre amis.

*Venez comme vous êtes... ballons et cochonnets seront à votre disposition !*



**RENDEZ-VOUS AU STADE ROGER LAPERT DE CHENY (89400)**

RENSEIGNEMENTS  
Monsieur Franck LAMY  
06 27 40 73 59

## ÇA BOUGE AU DISTRICT DE L'YONNE !



**Des vacances scolaires au rythme de la formation et du football... Nos techniciens et membres de la commission technique ont parcouru le département et ses alentours pour des journées de C.P.D, Détections et Formations....**

Les détections U14 ont donné le coup d'envoi des vacances le mardi 22 octobre sur les installations sportives d'Appoigny... Le lendemain, nos techniciens se sont installés à Champs-sur-Yonne pour un Centre de Perfectionnement Départemental (C.P.D) Féminin ! Le 24 octobre, les Districts de Côte d'Or, Nièvre et Yonne ont organisé une rencontre entre leur sélection U15 à CLAMECY.

Les formations proposées par la Ligue Bourgogne-Franche-Comté ont également vu le jour les 19 et 26 octobre pour le module U13 à JOIGNY d'une part et le module U9 à APPOIGNY d'autre part.

François RODRIGUEZ et son équipe ont rendu visite à nos amis Sénonais le lundi 28 octobre puis, dès le lendemain à ceux de CHAMPS-SUR-YONNE pour des C.P.D U12 et U13.

Des « vacances » qui se sont terminées les 1<sup>er</sup> et 2 novembre à MIGENNES pour le module U11, sous l'égide de Bruno BILLOTTE et à PARON pour le module U15, orchestré par Guillaume PERLIN.

Des stagiaires et jeunes joueurs toujours volontaires, sérieux et soucieux de bien faire...

*Remerciements aux municipalités et clubs recevants et bravo à tous les participants.*





**L'Assemblée Générale de l'Amicale des Éducateurs de l'Yonne s'est déroulée le lundi 28 octobre 2019 dans le salon *Bourgogne* de l'AJ AUXERRE.**

Une quarantaine d'éducateurs venus des quatre coins du département ont pu pour ce rendez-vous annuel, écouter Monsieur Eric FREMION, le Président de l'AEF 89, donner le coup d'envoi de l'AG en présentant l'ordre du jour et excusant l'absence de quelques habitués. Après un moment de recueillement, la parole a été donnée à Monsieur Christophe CAILLIET, Président du District de l'Yonne de Football, qui a insisté sur le rôle primordial des éducateurs en terme de formation technique mais aussi sociale et éducative : « J'ai besoin de vous » a-t-il déclaré.

L'entraîneur de l'AJA, Jean-Marc FURLAN, accompagné de Monsieur Frédéric ZAGO, Directeur du centre de formation et de Monsieur Christophe GROSSO, Intendant, a présenté son parcours d'entraîneur. S'adressant à l'assemblée avec franchise et bonne humeur, le coach est revenu sur ses débuts avec les enfants puis le passage aux séniors au FC Libourne Saint Seurin. Il a ensuite parlé des clubs dans lesquels il a évolué en relatant quelques anecdotes et son parcours de formation.

Jean-Marc a répondu aux nombreuses questions des éducateurs sur son projet de jeu, sa recette pour les quatre montées en Ligue 1 et sur la constitution et la vie avec son staff.

L'entraîneur auxerrois et le Directeur ont ensuite procédé à la remise des récompenses aux éducateurs ayant remporté leur championnat en séniors masculin, féminin et Futsal ainsi que le Pass Coaching 2019.

Un prix spécial a été décerné à Dominique TAILLEUR (E.S Héry) pour la réalisation d'une sortie dans le cadre du Programme Éducatif Fédéral (P.E.F) autour de la Guerre 14/18, qu'il a présenté au fil de l'AG.

Afin de le remercier pour sa présence, Jean-Marc FURLAN a reçu du vin de la Maison HEIMBURGER et une carte du vignoble Auxerrois pour parfaire ses connaissances du vin local...

Monsieur Thierry GRODET, Président de l'Union Nationale des Arbitres de Football (UNAF 89), a délivré un message de compliments et d'entraide entre les arbitres et les éducateurs.

Eric FREMION et Serge RACLOT, Secrétaire, ont dressé un bilan de la saison écoulée ainsi que le programme de la saison 2019/2020... Au menu :

- Des actions sur les différents territoires : du tennis ballon à AUXERRE en décembre, du Futsal à PARON et AUXERRE en Février,
- Une soirée est prévue avec Philippe JOLY, entraîneur adjoint de l'équipe de France Féminine, aux côtés de Corinne DIACRE, sur la Coupe du Monde Féminine qui s'est déroulée en France cet été,
- Une visite du centre de formation de STRASBOURG ou REIMS

L'Amicale des Éducateurs de l'Yonne se veut être utile et apportera son soutien au District sur les différentes actions techniques (Pass Coaching, Festival U13...) ainsi qu'aux éducateurs nouvellement formés pour du tutorat ou des conseils.

L'assemblée générale s'est terminée autour du verre de l'amitié.

*Remerciements à l'AJA pour le prêt des installations, à Jean -Marc et Frédéric pour leur participation, à Joël DROIN qui a offert le pot ainsi qu'à Christophe CAILLIET et Thierry GRODET pour leur présence.*

**Clubs représentés :** Aillant SP, Appoigny, Auxerre Stade, Champigny AFC, Champs FC, Courson ASF, Héry ES, Joigny US, Migennes ASUC, Monéteau FC, Paron FC, Sens FC, Varennes US, Vermenton US, Vergigny CJ.

PV 119 CDA 5

## Résultat de l'examen d'arbitrage du 26 octobre 2019

### Candidats arbitres admis :

M. GRAILLER Alban – A.J. AUXERRE  
M. HENRY Romain – NEUVY SAUTOUR  
M. MARTIN Michael – PONT SUR YONNE  
M. LAROCHE Lilyan – A.S. SEREIN  
M. ODABAS Mesut – U.S. VARENNES  
M. PIAT Lenny – A.S. CHABLIS

### Candidats ayant échoués

M. PACHECO Abilio – SENS F.P.  
M. PIART Wesley – SENS F.P.  
M. ALVES Carlos – MALAY LE GRAND  
M. MIGLIORINI Luka – A.S VENOY  
M. SOYER Mickael - CHENY  
M. LECHEVALLIER Enzo – MONTLLOT / ASQUINS  
M. BRUNET Thibault - APPOIGNY

**L'examen de rattrapage se déroulera le JEUDI 31 OCTOBRE à 19 h 00 au siège du district à Auxerre**

**Le Président de la CDA**  
Stéphane MOREL

**Le Responsable de la formation**  
Philippe CHANUDET

**Résultat de l'examen d'arbitrage du 31 octobre 2019**

**Candidats arbitres admis :**

M. SOYER Mickael - CHENY

M. LECHEVALLIER Enzo – ASQUINS MONTILLOT

M. BRUNET Thibault – APPOIGNY

**Candidats ayant échoués**

M. PACHECO Abilio – SENS F.P.

M. PIART Wesley – SENS F.P.

M. ALVES Carlos – MALAY LE GRAND

M. MIGLIORINI Luka – A.S VENOY

**Les modules 7 et 8 se dérouleront le SAMEDI 16 NOVEMBRE**

**Le Président de la CDA**  
Stéphane MOREL

**Le Responsable de la formation**  
Philippe CHANUDET

**Présents :** MM Barrault – Batreau – Schminke - Trinquesse

**Assiste :** Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 15 h 30.

## **1. Réclamation**

### **La commission prend note de l'absence de confirmation de réserve posée :**

- Réserve d'avant match :  
Match 51422.1 du 27.10.19 Toucy 3 – Tanlay Départemental 4 gr C

## **2. Forfaits**

### **Match 51174.1 du 27.10.19 Coulanges La Vineuse – Charmoy Coupe Yonne**

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club de Charmoy en date du 26 octobre 2019,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Charmoy au bénéfice de l'équipe de Coulanges La Vineuse,
- score : Coulanges La Vineuse = 3 buts / Charmoy = 0 but,
- dit l'équipe de Coulanges La Vineuse qualifiée pour le prochain tour de la coupe de l'Yonne,
- **en application de l'article 2 du règlement de la coupe de l'Yonne : « Les équipes qui feraient forfait en coupe de l'Yonne ne seront pas qualifiées en coupe Prével »,**
- par conséquent l'équipe de Charmoy n'est pas qualifié pour le prochain tour de Coupe Prével,
- amende 45 € au club de Charmoy pour forfait déclaré.

Mr Barrault n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

### **Match du 10.11.19 Etivey – perdant match CY Coulanges La Vineuse-Charmoy Coupe Prével**

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le perdant du match CY Coulanges La Vineuse-Charmoy est l'équipe de Charmoy,
- attendu que l'équipe de Charmoy ne peut pas être engagée en Coupe Prével car ils ont déclaré forfait en coupe de l'Yonne – application de l'article 2 du règlement de la coupe de l'Yonne,
- annule cette rencontre,
- dit l'équipe d'Etivey qualifiée pour le prochain tour de la coupe Prével.

### **Match 51879.1 du 26.10.19 Chatel Censoir – Magny/Quarré St Germain U13 D3 gr E**

Courriels du club de Chatel Censoir en date des 24 et 25 octobre 2019.

La commission, vu le refus du club de Quarré St Germain en date du 24.10.19 pour le report de ce match,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Chatel Censoir,
- score : Chatel Censoir = 0 but, -1 pt – Magny/Quarré St Germain = 3 buts, 3 pts,
- amende 30 € au club de Chatel Censoir (forfait déclaré).

### **Match 51881.1 du 26.10.19 Avallon FCO Fém 3 – Champs Sur Yonne U13 D3 gr E**

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club d'Avallon FCO en date du 25.10.19.

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe d'Avallon FCO Fém,
- score : Avallon FCO Fém 3 = 0 but, - 1 pt / Champs Sur Yonne = 3 buts, 3 pts,
- amende 30 € au club d'Avallon FCO (forfait déclaré).

## **3. Matchs non joués**

### **Match 52026.1 du 27.10.19 FC Gatinais – Malay le Grand Coupe Prével**

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que ce match a été annulé par le club du FC Gatinais suite à l'arrêté municipal de la mairie de Jouy en date du 25 octobre 2019,
- donne ce match à jouer le 10 novembre 2019, date impérative.

La commission rappelle au club du FC Gatinais que ce match aurait pu se jouer sur l'un des terrains de replis : Montacher ou Domats.

### **Match 51417.1 du 27.10.19 Andryes – Vergigny 2 Départemental 4 gr C**

Demande de report de match du club de Vergigny en date du 24.10.19. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 janvier 2020.

Amende 15 € au club de Vergigny.

### **Match 51511.1 du 26.10.19 Chevannes – St Fargeau Départemental U18 Départemental 2 gr B**

Demande de report de match du club de Chevannes en date du 24.10.19. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 14 décembre 2019, date impérative.

Amende 15 € au club de Chevannes.

### **Match 51272.1 du 26.10.19 Auxerre AJ 2 – Avallon FCO 2 U13 Départemental 2 gr C**

Courriel du club de l'Auxerre AJ en date du 22.10.19,

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 2 novembre 2019.

### **Match 51768.1 du 26.10.19 St Sérotin/St Valérien EESV – Gron Véron 2 U13 Départemental 3 gr A**

Demande de report de match du club de Gron Véron en date du 23.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 6 novembre 2019 à 15 h 30 – l'horaire demandé 16 h 00 est trop tard par rapport à la luminosité (pas d'éclairage homologué ni à St Sérotin, ni à St Valérien).

#### 4. Changements dates, horaires, terrains

**Rappel du règlement : « Participation à plus d'une rencontre.  
Extrait de l'article 151 des RG.**

**La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 des RG est interdite :**

- le même jour,
- au cours de deux jours consécutifs. »

La commission précise que le règlement dit « deux jours consécutifs ». A aucun moment, il est évoqué « 48 h 00 ».

##### **Match 50033.1 du 01.11.19 Monéteau – Toucy Départemental 1**

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Monéteau en date du 29.10.19,

- donne ce match à jouer le 10 novembre 2019, date impérative.

##### **Match 50035.1 du 01.11.19 St Bris – Champs Sur Yonne Départemental 1**

Demande de report de match du club de Champs Sur Yonne en date du 28.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 10 novembre 2019, date impérative.

Amende 15 € au club de Champs Sur Yonne.

##### **Match 50450.1 du 01.11.19 Héry – Magny 2 Départemental 2 gr B**

Demande de report de match du club de Magny en date du 28.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 10 novembre 2019, date impérative.

Amende 15 € au club de Magny.

##### **Match 50455.1 du 01.11.19 Avallon FCO 4 – Coulanges La Vineuse Départemental 2 gr B**

Demande de report de match du club de Coulanges La Vineuse en date du 25.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 10 novembre 2019, date impérative.

Amende 15 € au club de Coulanges La Vineuse.

Mr Barrault n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

##### **Match 50929.1 du 01.11.19 Auxerre Sp Citoyens – Mt St Sulpice Départemental 3 gr B**

Courriel du club d'Auxerre Sp Citoyens en date du 28.10.19 : demande de changement d'horaire.

La commission, vu les pièces au dossier,

- vu le refus du club du Mt St Sulpice en date du 29.10.19,
- attendu que l'éclairage du stade Des Brichères à Auxerre n'est pas homologué - vu le règlement des horaires des matchs et l'horaire demandé 15 h 30 est trop tard par rapport à la luminosité,
- maintient ce match le 1<sup>er</sup> novembre 2019 à 14 h 30.

**Match 50932.1 du 01.11.19 St Fargeau 2 – Appoigny 2 Départemental 3 gr B**

Courriel du club d'Appoigny en date du 29.10.19.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match le 1<sup>er</sup> novembre 2019 à 14 h 30.

**Match 51141.1 du 01.11.19 Courson – E.C.N. Départemental 3 gr C**

Demande de report de match du club de Courson en date du 28.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 10 novembre 2019. Amende 15 € au club de Courson.

**Match 51140.1 du 10.11.19 Asquins Montillot – Quarré/St Germain D3 gr C**

Demande de report de match du club de Quarré/St Germain en date du 29.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> décembre 2019, date impérative.

**Match 51310.1 du 01.11.19 St Denis Les Sens 2 – St Julien Du Sault 2 D4 gr A**

Demande de report de match du club de St Denis Les Sens en date du 23.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 10 novembre 2019, date impérative.

Amende 15 € au club de St Denis Les Sens.

**Match 51318.1 du 03.11.19 Joigny 3 – St Sérotin Départemental 4 gr A**

La commission, vu la programmation des matchs des équipes de Joigny sur les installations du Stade de la Madeleine pour la date du 3 novembre 2019,

- prend note de l'accord écrit des deux clubs,
- donne ce match à jouer le 3 novembre 2019 à 13 h 00 sur le terrain synthétique.

**Match 51353.1 du 01.11.19 Champignelles/Charny – Auxerre Sp Citoyens 2 D4 gr B**

Courriel du club d'Auxerre Sp Citoyens en date du 28.10.19 : demande de changement d'horaire. La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du courriel du club de Charny en date du 29.10.19,
- attendu que l'éclairage du stade de Champignelles n'est pas homologué - vu le règlement des horaires des matchs et l'horaire demandé 15 h 30 est trop tard par rapport à la luminosité,
- maintient ce match le 1<sup>er</sup> novembre 2019 à 14 h 30.

**Match 51374.1 du 01.11.19 Auxerre Aigles FC – Charbuy Départemental 4 gr B**

Courriel du club d'Auxerre Aigles FC en date du 28.10.19 : demande de report de match. La commission, sans l'accord écrit du club de Charbuy, maintient ce match le 1<sup>er</sup> novembre 2019 à 14 h 30 au complexe sportif René Yves Aubin à Auxerre.

**Match 51441.1 du 01.11.19 Toucy 3 – Chatel Censoir Départemental 4 gr C**

Courriel du club de Chatel Censoir en date du 27.10.19 : demande de report de match. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 janvier 2020.

Amende 15 € au club de Chatel Censoir.

### **Match 51451.1 du 03.11.19 Varennes 3 – Arcy Sur Cure Départemental 4 gr C**

Courriel du club de Varennes en date du 29.10.19 : demande de changement de terrain. La commission donne ce match à jouer le 3 novembre 2019 à 12 h 00 sur les installations de Chéu (terrain de replis).

### **Club E.C.N. - Programmation matchs seniors journée du 3 novembre 2019**

La commission modifie la programmation des matchs seniors du club d'E.C.N. pour la journée du 3 novembre 2019 comme suit :

- D3 gr C 51147.1 E.C.N. 2 – Serein AS : à 14 h 30
- D4 gr C 51450.1 E.C.N. 3 – Tanlay : à 12 h 00 (en lever de rideau de la D3)

### **Match 51983.1 du 03.11.19 Malay Le Grand/Charmoy - St Denis Les Sens Départemental féminin à 8**

Demande de report de match du club de St Denis Les Sens en date du 28.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 15 décembre 2019, date impéative.

Amende 15 € au club de St Denis Les Sens.

### **Match 51990.1 du 17.11.19 Ravières/Semur Epoisses – Monéteau/Toucy**

### **Match 52006.1 du 08.12.19 Ravières/Semur Epoisses – Avallon FCO Dép féminin à 8**

Courriel du club de Ravières en date du 29.10.19 : changement de terrain. La commission, vu l'entente pour l'équipe Ravières/Semur Epoisses, donne ces matchs à jouer sur les installations d'Epoisses (terrain synthétique).

### **Match 51254.1 du 30.11.19 Sens FC – St Clément Onze U18 départemental 1**

Demande de changement d'horaire du club de Sens FC en date du 25.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 30 novembre 2019 à 18 h 00 sur le terrain B. Sagna synthétique (éclairage homologué).

### **Match 51526.1 du 09.11.19 Toucy/Diges.Pourrain – Chevannes U18 D2 gr B**

Demande de changement d'horaire du club de Toucy en date du 27.10.19.

La commission donne ce match à jouer le 9 novembre 2019 à 14 h 30 sur les installations de Saints En Puisaye.

### **Match 51527.1 du 09.11.19 Auxerre Sp Citoyens – St Fargeau U18 Départemental 2 gr B**

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du PV de la commission d'appel de la LBFC en date du 9 octobre 2019 : « **REFORME et INFLIGE** un match ferme de suspension de terrain à l'équipe U18 du club AUXERRE ASC, à compter du 7/10/2019, étant précisé que le club sanctionné devra proposer une installation dont le classement répond aux obligations du niveau de compétition concernée, situé à plus de 30 kilomètres du terrain suspendu et devra au préalable soumettre ce choix à l'appréciation de la commission compétente. »
- attendu que le club d'Auxerre Sp Citoyens devait purger cette sanction lors de la journée du 19 octobre 2019 pour la rencontre U18 Départemental 2 gr B Auxerre Sp Citoyens –

Auxerre Stade 2 – match programmé sur les installations de St Julien Du Sault (PV commission sportive du 18.10.19),

- attendu que ce match n'a pas eu lieu car l'équipe d'Auxerre Stade 2 a déclaré forfait (PV commission sportive du 23.10.19),
- attendu que l'expression « effectivement jouée » s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle comprise » (extrait article 126 aliéna 2 des R.G.),
- attendu dès lors qu'il y a lieu de considérer que l'effectivité n'a pu être réalisée,
- attendu qu'en conséquence il y a lieu d'appliquer la sanction sur le prochain match de l'équipe U18 d'Auxerre Sp Citoyens, soit le 9 novembre 2019 – match U18 D2 gr B Auxerre Sp Citoyens – St Fargeau,
- par ces motifs, demande au club d'Auxerre Sp Citoyens de fournir un terrain de repli pour le déroulement de la rencontre du 9 novembre 2019,
- réponse écrite à faire parvenir à la commission sportive pour le **mardi 5 novembre 2019**, date impérative avec l'autorisation écrite du prêt des installations de la mairie concernée.

#### **Match 51609.1 du 09.11.19 Fontaine.Gaillarde/Gron Véron – Mt St Sulpice/Brienon U15 D2 gr B**

Demande de report de match du club du Mt St Sulpice en date du 11.10.19. La commission, vu les différents mails des deux clubs,

- attendu que l'éclairage du stade de Fontaine La Gaillarde n'est pas homologué - vu le règlement des horaires des matchs et l'horaire demandé est trop tard par rapport à la luminosité,
- donne ce match à jouer le 23 novembre 2019 à 15 h 30 à Fontaine La Gaillarde.

#### **Match 51709.1 du 09.11.19 Héry – Serein AS/Varennes U13 départemental 2 gr B**

La commission, vu la programmation du 2<sup>ème</sup> tour du festival U13 le 9 novembre 2019,

- attendu que les 2 équipes sont qualifiées pour ce tour,
- donne ce match à jouer le 14 décembre 2019.

#### **Serein AS – programmation des matchs U13**

La commission prend note que les matchs U13 pour l'équipe de Serein AS/Varennes en U13 Départemental 2 gr B se dérouleront sur les installations de Pontigny.

#### **Match 51767.1 du 02.11.19 Fontaine La Gaillarde – St Martin U13 Départemental 3 gr A**

Demande de report de match du club de St Martin en date du 25.10.19.

La commission, vu les différents mails des deux clubs,

- attendu que l'équipe de St Martin a déjà un match de programmer le 2 novembre 2019,
- donne ce match à jour le 14 décembre 2019.

#### **Match 51824.1 du 02.11.19 Auxerre Stade 3 – St Fargeau U13 Départemental 3 gr C**

Demande de report de match de St Fargeau du 30.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 14 décembre 2019.

## **5. Feuilles de match manquantes**

La commission, en application de l'article 10.1 – annuaire district – la feuille de match – dispositions particulières au district – en cas de retard d'envoi :

- le résultat du match inscrit sur FOOTCLUB par le club recevant ne sera pas pris en compte tant que la feuille de match n'est pas parvenue au district,
- de plus, le club est passible d'une amende fixée par le district ...

### **Match 51269.1 du 09.10.19 GJ Sens Football – St Clément Onze U13 Départemental 1**

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note de la réponse du club de St Clément en date du 25.10.19 qui confirme que le match a eu lieu le 9 octobre 2019,
- attendu qu'à la date de ce jour, la feuille de match n'a pas été envoyée au secrétariat du district, malgré 2 rappels,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de GJ Sens Football au bénéfice de l'équipe de St Clément Onze,
- score : GJ Sens Football = 0 but, - 1 pt / St Clément Onze = 3 buts, 3 pts.

Amende 35 € au club de GJ Sens pour non envoi de document demandé.

### **Match 51792.1 du 19.10.19 Soucy Thorigny – Sens FC Fém U13 Départemental 3 gr B**

La commission demande pour la 2<sup>ème</sup> fois au club de Soucy Thorigny de transmettre la feuille de match, et ce pour mardi 5 novembre 2019, date impérative.

Amende 35 € au club de Soucy Thorigny pour non envoi de document demandé.

## **6. Feuilles de matchs informatisées**

### **Match 51984.1 du 20.10.19 Serein AS/Vareennes – Ravières/Semur Epoisses Départemental féminin à 8**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier comme demandée par la commission sportive,
- enregistre le résultat : Serein AS/Vareennes = 1 – Ravières/Semur Epoisses = 0,
- amende 30 € au club de Serein AS pour non envoi du constat d'échec FMI.

### **Match 51494.1 du 19.10.19 St Florentin Portugais/Chéu – Fontaine La Gaillarde U18 D2 gr A**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la FMI,
- attendu que la FMI a été transmise le 25 octobre 2019 par le club de St Florentin Portugais suite à la demande la commission sportive,
- enregistre le résultat : St Florentin Portugais/Chéu = 2 – Fontaine La Gaillarde = 7,
- amende 46 € au club de St Florentin Portugais pour non transmission de la FMI dans les délais impartis.

## **7. Coupe de l'Yonne seniors**

La commission homologue les résultats du tour de cadrage de la Coupe de l'Yonne Séniors du 27 octobre 2019, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

Le tirage des 16<sup>èmes</sup> de FINALE de la coupe de l'Yonne seniors sera effectué le mercredi 13 novembre 2019 au siège du district.

Les rencontres des 16<sup>èmes</sup> de Finale se joueront le 8 mars 2020.

### **8. Coupe Prével seniors**

La commission homologue les résultats du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Prével du 27 octobre 2019, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

Le tirage du tour de cadrage de la coupe Prével seniors sera effectué le mercredi 13 novembre 2019 au siège du district.

Les rencontres du tour de cadrage de la coupe Prével se joueront le 9 février 2020 pour atteindre les 16<sup>èmes</sup> de finale.

### **9. Homologation des résultats**

La commission homologue les résultats des rencontres jouées antérieurement au 30 octobre 2019 concernant les rencontres des catégories Seniors, Jeunes et Féminines, sous réserve des dossiers en instance.

Fin de réunion à 17 h 30.

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.»*

**Le Président de Commission**

Jean-Louis Trinquesse

**Le Secrétaire de Séance**

Jean-Michel Batréau

Auxerre le 6 novembre 2019

## COMMISSION SPORTIVE

**Présents** : MM Barrault – Joseph - Schminke – Rollin – Trinquesse – Mme Chéry-Floch

**Assiste** : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16h00.

### ▪ Réclamation

#### **Match 50929.1 du 01.11.19 Auxerre Sp Citoyens – Mt St Sulpice 2 Départemental 3 gr B**

Réserve d'avant match du club d'Auxerre Sp Citoyens rédigée de la manière suivante : « Je soussigné Oujeddou Kamel n° 320537667 capitaine ASC porte réserve sur la qualification de la totalité des joueurs appartenant à l'équipe Mont Saint Sulpice (ASM). »

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend note de la confirmation de réserve par le club d'Auxerre Sp Citoyens en date du 02.11.19, via l'adresse de messagerie officielle du club,
- en application des articles 141 bis, 142 et 186 des R.G.,
- dit la réserve d'avant-match recevable en la forme,
- attendu que le club d'Auxerre Sp Citoyens n'a pas motivée leur réserve – article 142 alinéa 5 : « les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation »,
- dit la réserve d'avant-match d'Auxerre SP Citoyens non fondée,
- confirme le résultat sous réserve des dossiers en cours : Auxerre Sp Citoyens = 5 / Mt St Sulpice 2 = 2,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club d'Auxerre Sp Citoyens de la somme de 32 € (confirmation de réserve).

Mme Chéry-Floch n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

### ▪ Forfaits

#### **Match 51882.1 du 02.11.19 Champs Sur Yonne – Chatel Censoir FC U13 D3 gr E**

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note de la réception de la feuille de match indiquant l'absence de l'équipe de Chatel Censoir,
- prend note des courriels du club de Chatel Censoir en date du 1<sup>er</sup> novembre 2019,
- prend note du forfait général de leur équipe U13 Départemental 3 gr E,
- amende 60 € au club de Chatel Censoir (forfait général).

#### **Festival U13 – 2<sup>ème</sup> journée du 9 novembre 2019**

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du courriel du club de Serein AS en date du 05.11.19,

- dit l'équipe de Serein AS/Varennes forfait pour le plateau du festival U13 du 9 novembre 2019,
- amende 30 € au club de Serein AS pour forfait.

#### ▪ **Matchs non joués**

##### **Match 50040.1 du 03.11.19 St Georges – Monéteau Départemental 1**

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Georges en date du 02.11.19,

- donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

##### **Match 50104.1 du 03.11.19 Cerisiers 2 – FC Gatinais Départemental 2 gr A**

La commission, vu le motif inscrit sur la FMI : match non joué – terrain impraticable et le rapport de l'arbitre,

- donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

##### **Match 50107.1 du 03.11.19 St Denis Les Sens – Champlost Départemental 2 gr A**

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Denis Les Sens en date du 02.11.19,

- donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

##### **Match 50458.1 du 03.11.19 St Fargeau – Varennes 2 Départemental 2 gr B**

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Fargeau en date du 02.11.19,

- donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

##### **Match 50529.1 du 03.11.19 Vinneuf Courlon 2 – Malay le Grand Départemental 3 gr A**

La commission, vu le motif inscrit sur la FMI : match non joué – terrain impraticable et le rapport de l'arbitre,

- donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

##### **Match 51145.1 du 03.11.19 Héry 2 – UF Tonnerrois 2 Départemental 3 gr C**

La commission, les différents courriels des deux clubs,

- donne ce match à jouer le 10 novembre 2019 à 14 h 30 sur les installations de Chassignelles (inversion de match),
- donne match retour à jouer le 26 avril 2020 sur les installations d'Héry.

##### **Match 51385.1 du 03.11.19 Fleury La Vallée 2 – Chevannes 2 Départemental 4 gr B**

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Fleury La Vallée en date du 03.11.19,

- donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

##### **Match 51450.1 du 03.11.19 E.C.N. 3 – Tanlay Départemental 4 gr C**

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note des différents courriels des deux clubs,
- donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

##### **Match 52034.1 du 02.11.19 Vergigny – Auxerre Stade Coupe Yonne U18**

La commission, vu le motif inscrit sur la FMI : non joué – nombre de joueur non atteint,

- attendu que l'équipe de Vergigny était incomplète au coup d'envoi,

- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Vergigny au bénéfice de l'équipe d'Auxerre Stade,
- score : Vergigny = 0 but / Auxerre Stade = 3 buts,
- dit l'équipe d'Auxerre Stade qualifiée pour le prochain tour de la coupe de l'Yonne U18,
- programme le match CY U18 - 52284.1 le 23.11.19 Auxerre Stade contre le vq match Sens FC - St Fargeau.

Mr Rollin n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

### **Match 51987.1 du 03.11.19 St Georges – Avallon FCO Départemental féminin à 8**

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Georges en date du 02.11.19,

- donne ce match à jouer le 15 décembre 2019.

### **Match 51233.1 du 02.11.19 Paron FC – Joigny U18 départemental 1**

La commission, vu le motif inscrit sur la FMI : match non joué – terrain impraticable et le rapport de l'arbitre,

- donne ce match à jouer le 7 décembre 2019.

#### **▪ Changements dates, horaires, terrains**

**Courrier de la mairie de Toucy en date du 30.10.19** concernant l'utilisation du terrain d'honneur du stade de Toucy.

La commission en prend note.

**Courriel du club de Briennon en date du 05.11.19** : arrêté municipal en date du 05.11.19 pour l'interdiction d'utilisation du terrain d'honneur du stade de Briennon jusqu'à nouvel ordre.

La commission en prend note.

**Courriel du club de Champignelles en date du 05.11.19** : programmation des matchs seniors en départemental 4 gr C sur les installations de Bléneau ou Champignelles jusqu'à la fin de saison.

La commission en prend note et demande au secrétariat de modifier la programmation de ces matchs.

### **Match 50035.1 du 10.11.19 St Bris Le Vineux – Champs Sur Yonne Départemental 1**

La commission, vu les courriels et l'accord écrit des deux clubs,

- inverse cette rencontre et donne ce match à jouer le 10 novembre 2019 à 14 h 30 sur les installations de Champs Sur Yonne,
- donne match retour à jouer le 26 avril 2020 sur les installations de St Bris Le Vineux.

### **Match 50109.1 du 17.11.19 Migennes 2 – Aillant Départemental 2 gr A**

La commission, vu les courriels et l'accord écrit des deux clubs,

- inverse cette rencontre et donne ce match à jouer le 17 novembre 2019 à 14 h 30 sur les installations d'Aillant,
- donne match retour à jouer le 10 mai 2020 sur les installations de Migennes,
- par conséquent le match D3 gr A 50943.1 du 17.11.19 Aillant 2 – Cheny se jouera à 12 h 00 en lever de rideau.

**Match 50455.1 du 10.11.19 Avallon FCO 4 – Coulanges La Vineuse Départemental 2 gr B**

La commission, vu les courriels et l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Mr Barrault n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

**Match 50464.1 du 17.11.19 Héry – Vergigny Départemental 2 gr B**

Demande de report de match du club de Vergigny en date du 04.11.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Mr Rollin n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

**Match 50535.1 du 17.11.19 Malay Le Grand – Gron Véron 2 Départemental 3 gr A**

Demande de changement d'horaire du club de Malay Le Grand en date du 11.10.19.

La commission, sans l'accord du club de Gron Véron, maintient ce match à l'heure initiale.

**Match 51248.1 du 09.11.19 Sens FC – Joigny U18 Départemental 1**

Demande de changement d'horaire du club de Sens FC en date du 25.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 9 novembre 2019 à 17 h 00 sur le terrain B. Sagna synthétique de Sens (éclairage homologué pour ce terrain).

**Match 51229.1 du 13.11.19 Sens FC – Paron FC U18 Départemental 1**

Demande de report de match du club de Sens FC en date du 31.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 20 novembre 2019 à 17 h 00 sur le terrain B. Sagna synthétique de Sens (éclairage homologué pour ce terrain).

**Match 51249.1 du 09.11.19 Paron FC – Auxerre Stade U18 Départemental 1**

Courriel du club de Paron FC en date du 06.11.19 : demande de changement d'horaire.

La commission,

- attendu que le terrain d'honneur du stade de Paron n'a pas d'éclairage et par rapport à la luminosité,
- donne son accord et programme ce match le 9 novembre 2019 à 14 H 30.

**Match 51250.1 du 09.11.19 St Clément Onze – Avallon FCO U18 Départemental 1**

La commission, vu les courriels et l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 14 décembre 2019.

**Match 51499.1 du 09.11.19 St Florentin Portugais – FC Gatinais U18 d 2 gr A**

Demande de report de match du club du FC Gatinais en date du 04.11.19.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à la date du 9 novembre 2019.

**Match 51510.1 du 16.11.19 Toucy/Diges.Pourrain – Auxerre Sp Citoyens U18 D 2 gr B**

Courriel du club de Toucy en date du 31.10.19 : demande de changement d'horaire.

La commission donne ce match à jouer le 16 novembre 2019 à 14 h 30 sur les installations de Saints.

### **Match 51527.1 du 09.11.19 Auxerre Sp Citoyens – St Fargeau U18 Départemental 2 gr B**

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du PV de la commission d'appel de la LBFC en date du 9 octobre 2019 : « **REFORME et INFLIGE** un match ferme de suspension de terrain à l'équipe U18 du club AUXERRE ASC, à compter du 7/10/2019, étant précisé que le club sanctionné devra proposer une installation dont le classement répond aux obligations du niveau de compétition concernée, situé à plus de 30 kilomètres du terrain suspendu et devra au préalable soumettre ce choix à l'appréciation de la commission compétente. »
- attendu que le club d'Auxerre Sp Citoyens devait purger cette sanction lors de la journée du 19 octobre 2019 pour la rencontre U18 Départemental 2 gr B Auxerre Sp Citoyens – Auxerre Stade 2 – match programmé sur les installations de St Julien Du Sault (PV commission sportive du 18.10.19),
- prend note des courriels du club d'Auxerre Sp Citoyens en date du 2, 4 et 5 novembre 2019,
- prend note de la copie du courriel du maire de St Julien, envoyé au club d'Auxerre Sp Citoyens le 5 novembre 2019, donnant son accord pour l'utilisation du stade André Branger,
- par conséquent donne le match U18 D2 gr B Auxerre Sp Citoyens – St Fargeau à jouer le samedi 9 novembre 2019 à 14 h 30 au stade André Branger de St Julien Du Sault,
- demande à la C.D.A. de désigner un arbitre officiel,
- demande à la commission des délégués de désigner un délégué officiel.

Les frais d'arbitrage et de délégation seront à la charge du club d'Auxerre Sp Citoyens.

### **Match 51578.1 du 09.11.19 Paron FC – FC Gatinais U15 Départemental 2 gr B**

Courriel du club de Paron FC en date du 06.11.19.

La commission donne ce match à jouer le 9 novembre 2019 à 13 h 30 sur les installations du Stade de la Convention à Sens.

### **Match 51613.1 du 16.11.19 GJ de l'Armançon – Fontaines/Gron Véron U15 D 2 gr B**

Demande de report de match du club de GJ de l'Armançon en date du 28.10.19.

La commission, vu le refus du club de Fontaine La Gaillard en date du 06.11.19, maintient ce match à sa date du 16 novembre 2019.

### **Match 51680.1 du 09.11.19 GJ de l'Armançon – Cerisiers U15 Départemental 2 gr B**

Courriel du club de GJ de l'Armançon en date du 04.11.19.

La commission donne ce match à jouer le 9 novembre 2019 sur les installations de Cheny.

### **Match 51718.1 du 16.11.19 GJ Sens 2 – Aillant U13 Départemental 2 gr B**

Demande de report de match du club de GJ Sens en date du 31.10.19.

La commission, vu le refus du club d'Aillant en date du 03.11.19, maintient ce match à la date du 16 novembre 2019.

#### **▪ Feuille de match manquante**

La commission, en application de l'article 10.1 – annuaire district – la feuille de match – dispositions particulières au district – en cas de retard d'envoi :

- le résultat du match inscrit sur FOOTCLUB par le club recevant ne sera pas pris en compte tant que la feuille de match n'est pas parvenue au district,
- de plus, le club est passible d'une amende fixée par le district ...

### **Match 51792.1 du 19.10.19 Soucy Thorigny – Sens FC Fém U13 Départemental 3 gr B**

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu qu'à la date de ce jour, la feuille de match n'a pas été envoyée au secrétariat du district, malgré 2 rappels,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Soucy Thorigny au bénéfice de l'équipe de Sens FC Fém,
- score : Soucy Thorigny = 0 but, - 1 pt / Sens FC Fém = 3 buts, 3 pts.

Amende 35 € au club de Soucy Thorigny pour non envoi de document demandé.

#### **▪ Feuilles de matchs informatisées**

La commission prend note des explications du secrétariat concernant le problème survenu pour l'utilisation de la FMI pour les matchs remis par conséquent sursoit à l'amende pour les clubs concernés.

### **Match 50038.1 du 03.11.19 Toucy – St Bris Départemental 1**

La commission, vu le rapport informatique et l'imprimé de constat d'échec FMI,

- prend note de la feuille de match papier et enregistre le résultat : Toucy = 2 / St Bris = 1.

### **Match 50929.1 du 01.11.19 Auxerre Sp Citoyens – Mt St Sulpice 2 Départemental 3 gr B**

La commission, vu le rapport informatique et l'imprimé de constat d'échec FMI,

- prend note de la feuille de match papier et enregistre le résultat : Auxerre Sp Citoyens = 5 / Mt St Sulpice 2 = 2.

### **Match 50524.1 du 01.11.19 Malay Le Grand – Sens FC 3 Départemental 3 gr A**

La commission, vu le rapport informatique et l'imprimé de constat d'échec FMI,

- prend note de la feuille de match papier et enregistre le résultat : Malay Le Grand = 3 / Sens FC 3 = 1.

### **Match 50932.1 du 01.11.19 St Fargeau 2 – Appoigny 2 Départemental 3 gr B**

La commission, vu le rapport informatique et l'imprimé de constat d'échec FMI,

- prend note de la feuille de match papier et enregistre le résultat : St Fargeau 2 = 1 / Appoigny 2 = 4.

### **Match 51374.1 du 01.11.19 Auxerre Aigles FC – Charbuy Départemental 4 gr B**

La commission, vu le rapport informatique,

- prend note de la feuille de match papier et enregistre le résultat : Auxerre Aigles FC = 2 / Charbuy = 9.

Amende 30 € au club d'Auxerre Aigles FC (pour non envoi du constat d'échec FMI).

### **Match 51383.1 du 03.11.19 Toucy 2 – Auxerre Aigles FC Départemental 4 gr B**

La commission, vu le rapport informatique et l'imprimé de constat d'échec FMI,

- prend note de la feuille de match papier et enregistre le résultat : Toucy 2 = 12 / Auxerre Aigles FC = 1.

### **Match 51651.1 du 02.11.19 Champs Sur Yonne – Charny U15 Départemental 2 gr B**

La commission, vu le rapport informatique,

- prend note de la feuille de match papier et enregistre le résultat : Champs Sur Yonne = 14 / Charny = 1.

Amende 30 € au club de Champs Sur Yonne (pour non envoi du constat d'échec FMI).

#### **▪ Questions diverses**

### **Match 51320.1 du 17.11.19 FC Gatinais 2 – FC Florentinois Départemental 4 gr A**

Courriel du club du FC Florentinois en date du 06.11.19 : demande d'arbitre.

La commission prend note de cette demande et la transmet à la C.D.A.

### **Match 51549.1 du 05.10.19 Appoigny 2/Héry 2 - Vergigny U18 Départemental 2 gr B**

Courriel du club d'Appoigny en date du 31.10.19.

La commission met le dossier en attente de renseignement complémentaire.

### **Match 51510.1 du 16.11.19 Toucy/Diges.Pourrain – Auxerre Sp Citoyens U18 D2 gr B**

Courriel du club de Toucy en date du 31.10.19 : demande d'arbitre.

La commission en prend note et transmet cette demande à la C.D.A.

### **Courriel de Mme Brodin Nathalie en date du 05.11.19**

La commission prend note de sa démission du groupement jeunes Sens Football.

### **Courriel du club de St Valérien EESV en date du 03.11.19 et du rapport de l'arbitre en date du 04.11.19** concernant les dégradations subies.

La commission en prend note.

### **Courriel du club du FC Gatinais en date du 03.11.19** concernant l'utilisation des terrains replis.

La commission en prend note.

#### **▪ Désignation des délégués**

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

### **Journée du 10 novembre 2019**

- D1 50035.1 St Bris – Champs Sur Yonne : Mme Frevillez Isabelle

Fin de réunion à 18 h 30.

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »*

**Le Président de Commission**

Jean-Louis Trinquesse

**Le secrétaire de séance**

Pascal Rollin